

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE D'APPEL D'OFFRES OUVERT **N°01/CT/2026**

Le 07 Juillet 2026 à 10 heures du matin, la commission d'appel d'offre, est composée comme suit:

- | | | |
|---------------------|--|-----------|
| 1-HAMID EL AJJALY | : Le président de la C ait sedrat sahl charkia | PRESIDENT |
| 2-AHMED MOUSSAAF | : Représentant de Perception de Boumaln Dades | MEMBRE |
| 3- ISMAIL EL AIDI | : directeur des services communaux | MEMBRE |
| 4-MOHAMED LAKHLALKI | : Technicien de la C ait sedrate sahl charkia | MEMBRE |
| 5-BAOUZINE AOMAR | : Représentant du Service des Marchés | MEMBRE |

La commission s'est réunie en séance publique dans le bureau du Président de la COMMUNE en vue de procéder à l'ouverture des plis concernant l'appel d'offre ouvert sur offres de prix N° 01/CT/2026 relatif Au **FOURNITURE D'UN CAMION ENTREPRENEUR.**

Conformément à l'avis publié dans les journaux suivants :

- 1) - Journal en français : **LE MATIN N° 18 510 DU 26/ 06/2026**
- 2) -Version arabe : **ASSAHRAA N° 12 443 DU 26/06/2026**
- 3) **Le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma**

Avant l'ouverture de la séance, le président dépose sur le bureau tous les plis reçus électroniquement, à savoir :

STE SMART WORKS SARL

Le Président arrête, alors définitivement la liste des plis reçus électroniquement comme suit :
STE SMART WORKS SARL

Le Président s'assure de la présence des membres dont la présence est obligatoire.

Le Président remet le support écrit contenant l'estimation des coûts détaillés des prestations.

Les membres de la commission paraphent le support de l'estimation des coûts des prestations.

Le Président cite les journaux, les références de publication au portail marché publics et, le cas échéant, les autres supports dans lesquels l'avis d'appel d'offres a été publié.

Le Président demande aux membres de la commission de formuler leurs réserves ou observations sur les vices éventuels qui entachent la procédure.

Le Président ouvre les enveloppes extérieures des plis contenant les dossiers des concurrents, cite dans chacun d'eux la présence des enveloppes exigées. Il ouvre ensuite l'enveloppe portant la mention «Dossier administratif et technique», énonce les pièces contenues dans chaque dossier (administratif, technique et additif) et dresse un état des pièces fournies par chaque concurrent.

Cette formalité accomplie, la séance publique est suspendue ; les concurrents et le public se retirent de la salle.

Ensuite, la commission se réunit à huis clos pour examiner les dossiers administratifs et techniques des concurrents, elle écarte les concurrents ci-après pour les motifs suivants : **Néant**

Elle arrête ensuite la liste des concurrents admissibles, en précisant ceux dont les dossiers qui comportent des erreurs matérielles, ou des discordances à rectifier, à savoir :

A - Liste des concurrents admissibles sans réserves : **Néant**

B - Liste des concurrents admissibles avec réserves: **Néant**

La séance publique est alors reprise et le président :

- donne lecture de la liste des soumissionnaires admissibles cités ci-dessus en précisant aux concurrents

admis avec réserves l'objet de celles-ci ;

- rend, contre décharge, aux concurrents écartés présents leurs dossiers, à l'exception des éléments En suite la commission examine les dossiers techniques et les Offres techniques des concurrents, les résultats d'évaluation technique, selon le règlement de consultation, sont comme suite :
d'information ayant été à l'origine de leur élimination. Il s'agit de : **Néant**

le Président procède ensuite à l'ouverture des enveloppes des concurrents admissibles portant la mention «offres financières » et donne lecture de la teneur des actes d'engagement, comme suit :

Concurrents	Montant des actes d'engagement
- STE SMART WORKS SARL	- 543 600,00

Les membres de la commission paraphent les actes d'engagement et les bordereaux de prix- détail estimatif.

La commission poursuit alors ses travaux à huit clos. Elle écarte les soumissionnaires suivants pour les motifs ci-après : **Néant**

Elle procède ensuite à la vérification des opérations arithmétiques des offres des concurrents admissibles et rectifie les erreurs de calculs relevées dans leurs actes d'engagement et rétablit les montant exacts des offres concernées.

Concurrents	Montant des actes d'engagement avant rectification	Montant des actes d'engagement rectifiés
STE SMART WORKS SARL	543 600,00	543 600,00

Ces rectifications donnent les résultats suivants :

La commission procède ensuite au classement des offres des concurrents suivant le calcul de prix de référence fixés au règlement de consultation

Ce classement donne les résultats suivants :

Concurrents	Montant des actes d'engagement
- STE SMART WORKS SARL	- 543 600,00

L'offre la plus avantageuse est présentée par : **STE SMART WORKS SARL**

La commission invite, par lettre notifiée à l'entreprise au domicile, le concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse qui est **STE SMART WORKS SARL** dans un délai de trois jours à :

- Produire les pièces du dossier administratif prévues par le règlement de consultation

Le Président de la commission suspend la séance et fixe la date de **14/07/2026** à 10 heures du matin pour la reprise des travaux de la séance.

Le **14/07/2026** A 10 heure du matin, la commission d'appel d'offres reprend la séance.

La commission s'assure du support ayant servi de moyen d'invitation du concurrent concerné.

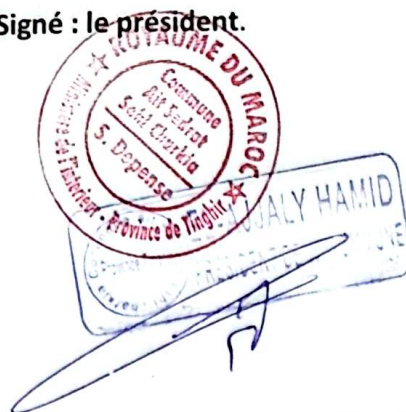
Elle vérifie les pièces et la réponse reçue.

La commission examine les pièces et la réponse reçue et les juge acceptables, et décide de proposer au maître d'ouvrage de retenir l'offre de du concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse, qui est présentée par la **STE SMART WORKS SARL** pour un montant de **CINQ CENT QUARANTE TROIS MILLE SIX CENT DIRHAMS (543 600,00 DHS)**

Fait à AIT SEDRATE SAHEL CHARKIA , le 14/07/2026

Signé : le président.

Les membres



- LA PERCEPTION DE BOUMALNE DADES

- DIRECTEUR DES SERVICES

- TECHNICIEN DE LA CT

- SERVICE MARCHES